

**FEUILLE
DE ROUTE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**
2023-2027

**Mettre le numérique
au service de la santé**





FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Mettre le numérique au service de la santé

Ces quatre dernières années (2019-2022), la France a rattrapé son retard dans la e-santé !

Impulsée par la précédente feuille de route, une dynamique collective et ambitieuse est lancée. Après toutes ces avancées, nous devons consolider nos acquis pour **mettre le numérique au service de la santé**.

Pour y arriver, cette nouvelle feuille de route s'enracine dans des valeurs cardinales stables : **éthique, souveraineté, durabilité**.

La méthode qui a fait ses preuves ces quatre dernières années se poursuit :

- ▶ une **co-construction systématique** avec les patients et tous les acteurs
- ▶ des **petits pas rapides** pour des solutions pragmatiques adaptées au terrain.

Le numérique a amorcé une transformation durable du système de santé en France.

C'est le défi de cette feuille de route, qui n'est pas seulement celle de l'Etat, qui n'y arrivera pas seul, mais celle des territoires, des professionnels et établissements, des entreprises et des citoyens.

La présente feuille de route décrit quant à elle nos chantiers prioritaires pour les cinq prochaines années, déclinés **en 4 axes, 18 priorités et 65 objectifs** avec des jalons temporels et une entité identifiée comme porteur principal, responsable de sa bonne mise en œuvre.



PRÉVENTION

AXE 1
Développer
la prévention
et rendre chacun
acteur de sa santé

5 priorités

20 objectifs



PRISE EN CHARGE

AXE 2
Redonner du temps
aux professionnels de santé
et améliorer la prise en charge
des personnes grâce
au numérique

5 priorités

16 objectifs



ACCÈS À LA SANTÉ

AXE 3
Améliorer l'accès à la santé
pour les personnes
et les professionnels
qui les orientent

4 priorités

11 objectifs



CADRE PROPICE

AXE 4
Déployer un cadre propice pour
le développement
des usages et de l'innovation
numériques en santé

4 priorités

18 objectifs

TOUR DES RÉGIONS

Retour sur l'élaboration de la feuille de route

À la suite du bilan de Ma santé 2022, un projet de feuille de route 2023-2027 a été diffusé au conseil du numérique en santé du 14 décembre 2022, ouvrant une grande concertation en ligne et un tour des régions.

À chaque étape, la Délégation ministérielle au numérique en santé, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, l'Agence du Numérique en Santé et la Direction générale de l'offre de soins ont pu échanger avec les acteurs engagés sur le terrain (Agences Régionales de Santé, Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-santé - GRADeS, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, représentants des patients, des professionnels et établissements de santé locaux, ainsi que certaines entreprises du numérique en santé).

Des thématiques fortes sont ressorties des échanges : ergonomie des logiciels, régulation éthique de la télésanté, renforcement de l'inclusion numérique et l'importance d'investir durablement dans la cybersécurité.

- **3 mois** de concertation en ligne
- Avec plus de **330 contributions** et réactions déposées
- **2 mois** d'échanges dans **dix-huit villes** de France
- Au total **plus de 5 000 participants** réunis en présentiel ou à distance.

TOUR DES RÉGIONS

Retour sur l'élaboration de la feuille de route



Guadeloupe



Centre-Val de Loire



Guyane



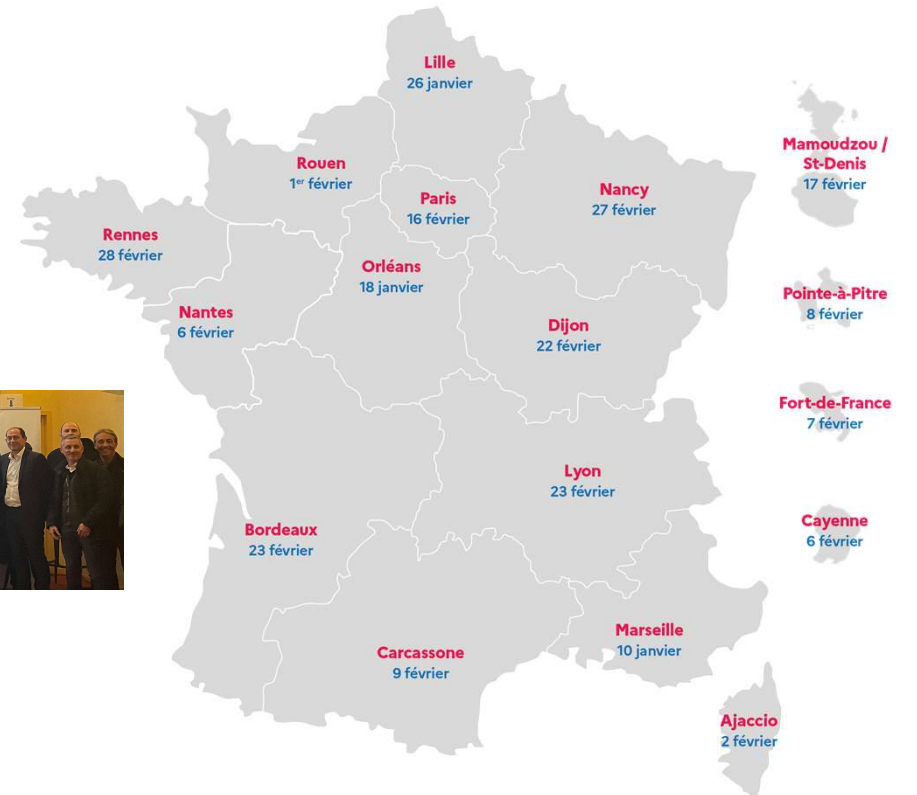
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Hauts-de-France



Corse



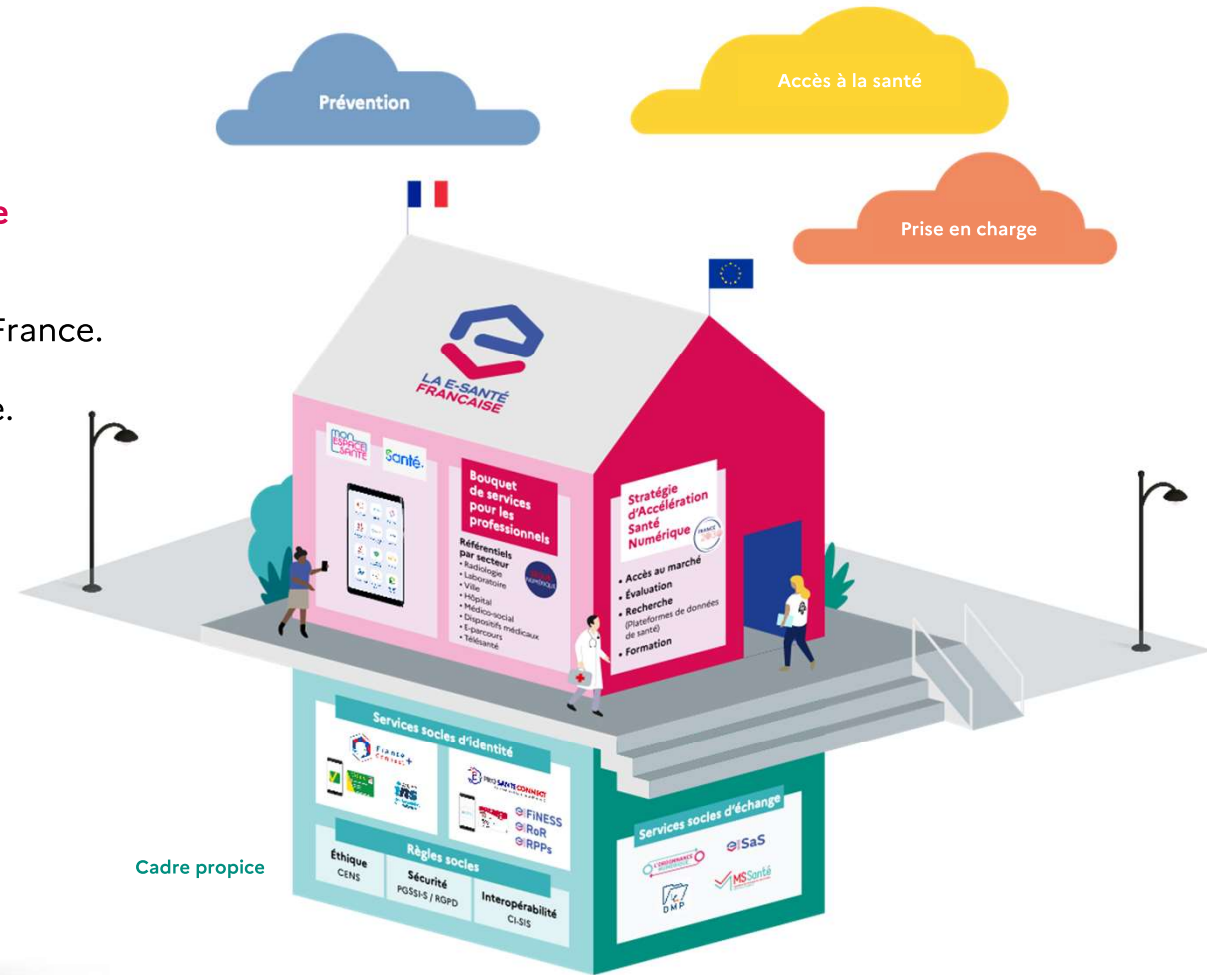
La doctrine du numérique en santé

Véritable acquis de la précédente feuille de route, la France dispose désormais d'une doctrine du numérique en santé.

Elle fixe le cadre d'urbanisation du numérique en santé en France. La doctrine est mise à jour annuellement. La maison du numérique en santé en est une représentation simplifiée.

Elle explique, pour tous ceux qui créent, développent et maintiennent des services numériques en santé, le cadre à respecter, en termes de règles socles (interopérabilité, éthique, sécurité), de services socles d'identité (INS, Pro Santé Connect, etc.) et de services socles d'échanges (MSS, etc.).

Elle établit également la place des plateformes Mon espace santé et le Bouquet de Services aux Professionnels dans l'écosystème des services numériques en santé.





PRÉVENTION

Développer la prévention
et rendre chacun acteur de sa santé



PRÉVENTION

Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

Le numérique en santé doit permettre à chacun de mieux agir sur sa santé. Aujourd'hui, **98% des citoyens ont un carnet de santé numérique** à portée de main. C'est un changement radical !

En devenant un objet de la vie quotidienne des français, dès le plus jeune âge, Mon espace santé simplifiera le **suivi de sa santé** et développera le **recours à la prévention** en santé.

En parallèle, tous les jours de nouvelles **innovations prometteuses** émergent dans le champ de la santé numérique : il faut garantir aux français un accès rapide aux solutions qui ont fait la preuve de leur intérêt pour leur santé.

1. Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé
2. Développer une prévention personnalisée
3. Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données
4. Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables
5. Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique



PRÉVENTION

PRIORITÉ 1

Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé

CONTINUITÉ

1-1. Alimentation de Mon espace santé

L'essentiel des données de santé sont envoyées aux personnes dans Mon espace santé.

→ Atteindre un rythme de 250 millions de documents de santé par an alimentés dans Mon espace santé par les professionnels fin 2023 et 400 millions fin 2026

DNS - CNAM - ANS



NOUVEAUTÉ

1-2. Envoi d'ordonnance par messagerie citoyenne

Eradiquer l'envoi d'ordonnance via gmail grâce à la messagerie sécurisée citoyenne.

→ Lancer les premiers usages de la messagerie Mon espace santé pour l'envoi d'ordonnances aux pharmaciens dès mai 2023 et concevoir une interface de programmation (API) messagerie citoyenne en 2024

CNAM - DNS



NOUVEAUTÉ

1-3. Carnet de santé de l'enfant

À partir de 2023, les parents auront une version électronique du carnet de santé de leur(s) enfant(s) dans Mon espace santé.

→ Intégrer dans Mon espace santé les rappels des examens obligatoires et les conseils sur la santé de l'enfant d'ici fin 2023 ainsi que les comptes-rendus et certificats de santé d'ici 2025

CNAM - DNS



NOUVEAUTÉ

1-4. Articulation des portails santé pour les personnes

Mieux articuler Mon espace santé, Santé.fr et Ameli.fr.

→ Construire les premiers parcours articulés entre Mon espace santé, Santé.fr et le compte ameli (âges clés, santé de la femme, etc.) dès 2024

CNAM - DNS - DSS





PRÉVENTION

PRIORITÉ 2 Développer une prévention personnalisée

NOUVEAUTÉ

2-1. Prévention personnalisée dans Mon espace santé

À partir de 2023, une offre de prévention personnalisée de base (vaccins, soins dentaires, etc.) intègre Mon espace santé.

→ Envoyer les premières notifications personnalisées de prévention dans Mon espace santé courant 2024

CNAM - DNS



NOUVEAUTÉ

2-2. Bilans aux âges clés

Mon espace santé permettra de préparer et de suivre les rendez-vous de prévention aux âges clés.

→ Permettre à 1 million de patients de préparer un bilan de prévention dans Mon espace santé d'ici 2027

DNS - CNAM



NOUVEAUTÉ

2-3. Prévention du côté des PS

Développer dans les logiciels des professionnels des outils de prévention, de bon usage, d'alerte et de ciblage.

→ Favoriser le développement de fonctionnalités de prévention et de gestion populationnelle dans les logiciels de professionnels de santé d'ici 2027

DNS - ANS



NOUVEAUTÉ

2-4. Santé environnementale

Lancer un groupe de travail du CNS sur la santé environnementale.

→ Dès 2024, lancer un groupe de travail dans le cadre du CNS pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS





PRIORITÉ 3 Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données

CONTINUITÉ

3-1. Catalogue d'applications avec échanges

Dès 2023, permettre aux personnes de consentir à des échanges de données avec des applications référencées au catalogue de Mon espace santé.

→ Référencer plus de 50 applications proposant des échanges avec Mon espace santé d'ici fin 2026

GIE SESAM-Vitale - ANS - CNAM - DNS



CONTINUITÉ

3-2. Accès temporaire à Mon espace santé

Permettre aux personnes de partager un accès temporaire aux données de Mon espace santé à un professionnel de son choix.

→ Dès 2024, définir les différentes modalités de partage d'accès à la main du citoyen en fonction des contextes de prise en charge

CNAM - DNS



NOUVEAUTÉ

3-3. Contrôle d'accès aux données

Mieux permettre aux personnes de paramétrer leurs préférences d'accès à leurs données par des professionnels.

→ Publier dès 2024 un document de cadrage de la gestion enrichie des préférences d'accès à Mon espace santé (définir ses préférences sur l'usage secondaire, autoriser un professionnel à déléguer à un autre, etc.)

CNAM - DNS - ANS





PRIORITÉ 4 Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables

CONTINUITÉ

4-1. Accompagnement au numérique en santé et inclusion numérique

Accompagner les personnes dans la prise en main du numérique en santé.

→ 80 % des établissements sanitaires et médico-sociaux ont mis en place des actions de sensibilisation d'ici fin 2027

DNS - ANCT - ARS/GRADeS



FOUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
2023-2027

CONTINUITÉ

4-2. Formation des médiateurs numériques

Former 10 000 médiateurs au numérique en santé pour que le numérique n'accentue jamais les inégalités en santé.

→ Former 10 000 médiateurs au numérique en santé d'ici juin 2026

DNS - ANCT - GIP PIX



NOUVEAUTÉ

4-3. Délégation à un aidant

Déléguer l'accès à Mon espace santé à un aidant.

→ Prévoir les modifications législatives nécessaires à la délégation à un aidant d'ici fin 2023 et intégrer le dispositif dans Mon espace santé courant 2024

DNS - CNAM





PRIORITÉ 5 Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique

CONTINUITÉ

5-1. Co-conception

Développer la co-conception des solutions numériques en santé avec les futurs usagers, notamment dans les tiers lieux d'expérimentation.

→ **Co-financer 30 tiers lieux et 100 expérimentations d'ici 2026 en identifiant les pistes de pérennisation du financement de l'innovation dans les organisations de soin**

DNS - BDT



NOUVEAUTÉ

5-2. Grands défis

Pour les grands défis que constituent la santé mentale et de la perte d'autonomie, accélérer le développement et la mise sur le marché d'innovations.

→ **Lancer dès le 1er trimestre 2024 deux Grands défis (sur la santé mentale et la prévention de la perte d'autonomie) et publier les feuilles de routes associées**

DNS - DMSMP - AIS - DGE - DGRI - CNSA



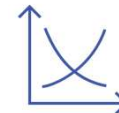
CONTINUITÉ

5-3. Evaluation clinique et économique

Soutenir l'évaluation clinique et économique des dispositifs médicaux numériques, leur accès au marché unique européen et leur remboursement.

→ **Publier dès 2024 une grille d'évaluation des dispositifs médicaux numériques harmonisée avec nos homologues européens et co-financer d'ici 2026 plus de 75 évaluations cliniques de dispositifs médicaux numériques**

DNS - HAS - DGE - DGRI - BpiFrance





PRIORITÉ 5 Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique

CONTINUITÉ

5-4. Marquage CE

Faciliter et accélérer l'accès au marquage CE pour les dispositifs médicaux numériques.

→ D'ici fin 2026, gagner 6 mois sur les délais de délivrance du marquage CE médical

DGE - DNS - AIS



NOUVEAUTÉ

5-5. Essais cliniques

Faciliter et accélérer l'inclusion des personnes dans des essais cliniques en France.

→ Lancer une interface de programmation (API) de lecture de la base des essais cliniques en France au premier trimestre 2024

DNS - DGS - DNUM



CONTINUITÉ

5-6. Prise en charge anticipée

Nouvelle modalité de prise en charge dérogatoire pour les services numérique en santé.

→ Atteindre les 50 dispositifs médicaux numériques ayant candidaté à la prise en charge anticipée d'ici fin 2026

DNS - DSS - HAS - ANS - CNAM



PRISE EN CHARGE

Redonner du temps
aux professionnels de santé
et améliorer la prise en charge
des personnes grâce
au numérique





PRISE EN CHARGE

Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

Si on veut que le numérique améliore la santé des français, il doit d'abord **simplifier la vie des professionnels** !

Un professionnel peut changer d'outil plusieurs fois dans sa journée. Il faut simplifier le passage d'un service à un autre, **faciliter l'accès à la donnée pertinente** et la lisibilité de l'offre des services qui émergent.

Un grand chantier est devant nous pour permettre aux acteurs de santé d'accéder à l'historique médical de leur patient, quel que soit leur lieu d'exercice. Enfin, comme toute transformation d'envergure, le développement du numérique en santé doit s'accompagner d'un **plan de formation massif**, à la hauteur des enjeux.

6. Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge
7. Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien
8. Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé
9. Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé
10. Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé du médico-social et du social



PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 6

Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge

NOUVEAUTÉ

6-1. Consultation de Mon espace santé par les professionnels

Permettre aux professionnels de mieux prendre en charge leurs patients grâce à la consultation de leur historique de santé directement dans leurs logiciels métier.

→ Plus de 50 % des médecins en activité consultent au moins une fois le contenu du profil Mon espace santé de leurs patients dans l'année d'ici fin 2026

DNS - CNAM - ANS



NOUVEAUTÉ

6-2. Accès aux ressources d'imagerie

Visualisation via un lien d'un examen réalisé n'importe où sur le territoire.

→ Ouvrir l'accès par les professionnels aux images de leur patient via un lien dans le compte-rendu d'imagerie d'ici 2025

DNS - ANS



NOUVEAUTÉ

6-3. MaSanté@UE

Développer dans les logiciels des professionnels des outils de prévention, de bon usage, d'alerte et de ciblage.

→ Ouvrir l'accès des professionnels européens aux documents de santé des patients français d'ici fin 2026

ANS - CNAM





PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 7 Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien

NOUVEAUTÉ

7-1. Résoudre les irritants numériques des professionnels

Mieux recueillir les retours des professionnels sur les outils numériques, et corriger rapidement les irritants du quotidien.

→ Dès 2023, expérimenter un mécanisme de mesure de la satisfaction des professionnels de santé, notamment libéraux, vis-à-vis de leur logiciel métier

DNS - ANS - CNAM

ANRS - ANS - CNAM		Synthèse de échanges
Equipements	Documents/Processus	Interactions avec autres professionnels de santé
<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion des équipements Processus de gestion des équipements Processus de gestion des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion des documents Processus de gestion des documents Processus de gestion des documents 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion des interactions Processus de gestion des interactions Processus de gestion des interactions
Usages		
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des équipements Utilisation des équipements Utilisation des équipements 		

FOUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

CONTINUITÉ

7-2. HOP'SUN

Programme de financement encourageant les usages, le partage et l'échange avec l'extérieur.

→ Lancer un nouveau programme d'accompagnement du numérique intra-hospitalier en 2024

DGOS - DNS



CONTINUITÉ

7-3. Simplification et digitalisation des parcours administratifs à l'hôpital

En particulier l'optimisation des processus d'accueil et de facturation, avec la dématérialisation des échanges d'informations.

→ Atteindre 1 200 établissements de santé utilisateurs de CDRI et 650 établissements de santé utilisateurs de ROC d'ici fin 2024

DGOS - ANS - CNAM
GIE SESAM-Vitale





PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 8

Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé

CONTINUITÉ

8-1. Lancement du portail Bouquet de services aux professionnels

Avec le bouquet de services aux professionnels, faciliter les échanges de données structurées entre leurs logiciels métier et Mon espace santé, en promouvant les services référencés par la puissance publique.

→ Lancer dès le deuxième trimestre 2024 le portail Bouquet de services aux professionnels (BSP)

CNAM - DNS - ANS - GIE SESAM-Vitale
DGOS - HAS



NOUVEAUTÉ

8-2. Ouverture de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels

Permettre d'accéder aux informations sous format de documents ou d'autres ressources structurées.

→ Mettre en place de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels dès 2025

CNAM - DNS - ANS - GIE SESAM-Vitale



CONTINUITÉ

8-3. Pro Santé Connect, un service socle confirmé, intégré dans les services de l'Assurance Maladie

Généraliser la connexion des professionnels par Pro Santé Connect pour tous les services, simplifiant le passage d'un service à un autre, avec un passage d'information de contexte.

→ Dès mi-2024 ouvrir l'accès via Pro Santé Connect au DMP, à l'INS et à l'ordonnance numérique puis après 2024 aux feuilles de soins électroniques. D'ici 2027, Pro Santé Connect est qualifié substantiel eIDAS et compte 1 million d'utilisateurs chaque jour

CNAM - ANS





PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 8 Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé

CONTINUITÉ

8-4. Ordonnance numérique

Adopter largement l'ordonnance numérique et son QR code, pour gagner du temps et éviter les erreurs de ressaisie des lignes de prescription.

→ **Atteindre d'ici fin 2024**
75 % du marché des logiciels
de cabinet ayant passé avec succès
les pré-séries et 40 000 médecins
ayant créé une première ordonnance

CNAM - DNS - DSS



NOUVEAUTÉ

8-5. Généralisation de l'authentification à 2 facteurs dans les établissements

Généraliser une authentification à double facteur ergonomique pour tous les professionnels de santé, afin de renforcer la sécurité des données de santé.

→ **En 2027, les professionnels**
des établissements sanitaires
et médico-sociaux disposent de moyens
d'authentification à deux facteurs pour
se connecter à leurs applications
sensibles

ANS - DNS





PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 9 Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé

CONTINUITÉ

9-1. Optimiser l'offre territoriale de services numériques

Simplifier, optimiser et rendre plus lisible l'offre de services numériques publics territoriaux.

→ Dès le premier trimestre 2024, publier une cartographie des services numériques régionaux mis en œuvre par les ARS et les GRADeS, avec les niveaux de maturité à la doctrine, des synergies et des premières perspectives de décommissionnement prévues

ANS - ARS/GRADeS - DNS

CONTINUITÉ

9-2. E-parcours

Assurer la continuité et l'évolution des solutions de e-parcours, outils métier des dispositifs d'appui à la coordination, en conformité avec les services socles.

→ Dès la mi-2024, avoir mis en place l'intégration technique de l'INS, de Pro Santé Connect et de Mon espace santé dans toutes les solutions e-parcours avec, à partir de 2025, un usage majoritaire sur le périmètre des professions enrôlées au RPPS+

DGOS - ARS/GRADeS - DNS



NOUVEAUTÉ

9-3. MSS instantanées

Expérimenter et développer un cadre pour des solutions de messageries sécurisées de santé instantanées, pour les professionnels.

→ Permettre des communications instantanées sécurisées entre professionnels de santé à partir de différentes solutions de messagerie du marché à partir de 2026

ANS - DNS





PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 10 Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé, du médico-social et du social

CONTINUITÉ

10-1. Formation initiale des PS au numérique



Former tous les élèves des formations médicales, paramédicales et du social aux compétences de base du numérique en santé (RGPD, sécurité, etc.)

→ D'ici 2027 intégrer une formation au numérique en santé dans l'ensemble des formations initiales du sanitaire, social et médico-social et former 500 000 élèves

DNS - DGESIP - DGOS



CONTINUITÉ

10-2. Formation continue des PS au numérique

Faciliter l'accès et assurer la prise en charge d'une formation au numérique en santé pour chaque professionnel (formation continue).

→ D'ici 2027 intégrer une formation au numérique dans le catalogue de formation de tous les opérateurs de compétences et organismes de formation continue des acteurs de santé et former au moins 10 % des professionnels en activité

DNS





ACCÈS À LA SANTÉ

Améliorer l'accès à la santé
pour les personnes
et les professionnels
qui les orientent



ACCÈS À LA SANTÉ

Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

Le numérique en santé doit apporter des réponses concrètes aux tensions d'accès à la santé dans les territoires.

D'abord en améliorant l'accès à l'information sur l'offre de santé, par spécialité et partout en France.

Le développement de la télésanté permettra aux acteurs de santé d'adapter la prise en charge aux profils des patients en garantissant la qualité des soins.

Le déploiement du SAS et du SI SAMU contribuera à maintenir l'accueil inconditionnel aux urgences.

11. Renforcer l'information des patients et des professionnels sur la santé et l'offre de santé dans les territoires
12. Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique
13. Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente
14. Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'Identité Nationale de Santé (INS)



ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 11

Renforcer l'information des patients et des professionnels sur la santé et l'offre de santé dans les territoires

CONTINUITÉ

11-1. Une information sur la santé fiable, fédérée par Santé.fr

Diffuser et rediffuser via Santé.fr une information fiable sur la santé, en lien avec les questions des personnes.

→ D'ici 2027 passer le cap des 30 millions de visiteurs uniques par an sur Santé.fr

DNS - ANS



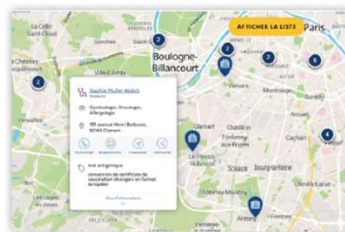
CONTINUITÉ

11-2. Une offre de soins lisible

Enrichir Santé.fr avec l'ensemble de l'offre de santé et y ouvrir des services dédiés aux professionnels.

→ Dès 2024, enrichir l'information sur l'offre de santé sur Santé.fr notamment en indiquant où prendre rendez-vous auprès des acteurs de santé

DNS - ANS



NOUVEAUTÉ

11-3. Faciliter l'accès médecin traitant

Faciliter l'accès à médecin traitant pour les personnes qui en sont dépourvues, et retrouver plus facilement cette information pour les démarches numériques.

→ Dès 2024, intégrer dans le répertoire opérationnel des ressources (ROR) l'information sur les professionnels accueillant des nouveaux patients comme médecin traitant et les rendre visibles sur Santé.fr et puis après 2024 rendre accessible l'identité du médecin traitant d'une personne aux applications du catalogue de services de Mon espace santé selon les cas d'usages identifiés

DGOS - CNAM - DNS





PRIORITÉ 12 Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique

ACCÈS À LA SANTÉ

CONTINUITÉ

12-1. Télésanté en zones sous-denses

Développer la télésanté dans les zones sous-denses.

→ Atteindre 35 % de taux d'appropriation des téléconsultations par les médecins libéraux d'ici fin 2025

DGOS - CNAM - DNS



NOUVEAUTÉ

12-2. Télésanté en appui aux parcours de santé prioritaires

Soutenir et évaluer la télésanté au services des parcours de santé prioritaires.

→ Plus de 1 million de patients atteints d'une pathologie chronique bénéficient au moins d'un acte de télésanté dans leur parcours en 2025

DGOS - DNS - HAS



NOUVEAUTÉ

12-3. Outils télésanté de confiance

Réguler les outils de télésanté pour les rendre davantage interopérables, sécurisés et éthiques.

→ Publier d'ici fin 2023 un référentiel d'exigences applicables aux solutions de téléconsultation et référencer plus de 15 services de télésurveillance en vue de leur remboursement

ANS - HAS - CNAM - DNS





ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 13

Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente

CONTINUITÉ

13-1. Service d'accès aux soins (SAS)

Généraliser les Services d'Accès aux Soins, et systématiser l'accès des régulateurs aux agendas des professionnels du territoire.

→ Généralisation de la plateforme SAS à au moins 90 % des départements d'ici fin 2023

DGOS - ANS - DNS



CONTINUITÉ

13-2. Programme SI-SAMU

Moderniser les outils numériques et les infrastructures téléphoniques au service des SAMU.

→ Financement d'ici fin 2024 de l'interopérabilité des LRM (15-15, 15-18) et déploiement du bandeau national (outil de visualisation et de priorisation des appels) dans 75 % des SAMU avant fin 2027

DGOS - ANS - DNS



NOUVEAUTÉ

13-3. Lancement d'un groupe de travail du CNS sur les transports sanitaires

Lancement d'un groupe de travail du CNS sur les enjeux numériques du transport sanitaire.

→ Lancement en 2026 d'un groupe de travail sur les enjeux numériques du transport sanitaire dans le cadre du CNS, pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS





ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 14

Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'Identité Nationale de Santé (INS)

CONTINUITÉ

14-1. Appli carte Vitale

Diffuser massivement l'application carte Vitale pour sécuriser la connexion des personnes aux services numériques et permettre la bonne prise en charge de leurs frais de santé.

→ Certification eIDAS substantiel de l'appli carte Vitale et ouverture à la France entière de l'activation de l'application fin 2025, avec un objectif d'avoir 20 millions d'utilisateurs en 2027

GIE SESAM-Vitale - CNAM
DSS - DNS



CONTINUITÉ

14-2. Identitovigilance et INS

Renforcer l'identitovigilance autour de l'Identité Nationale de Santé (INS).

→ Atteindre courant 2024 90 % d'INS qualifiées dans la file active des établissements, notamment grâce à une meilleure synchronisation des bases SNGI et RFI

DNS - DGOS - CNAM
GIE SESAM-Vitale - ANS - DGS





CADRE PROPICE

Déployer un cadre propice
pour le développement
des usages et de l'innovation
numériques en santé



CADRE PROPICE

Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numériques en santé

Nous devons collectivement appuyer et réguler le développement du numérique en santé pour s'assurer qu'il contribue à la continuité de notre système de santé.

Pour cela, il faut **co-construire des règles claires**, ciblées et pragmatiques. Et mobiliser divers leviers pour s'assurer qu'elles sont effectivement respectées par tous les acteurs du secteur.

Face au contexte géopolitique international et la valeur intrinsèque des données de santé, la **vigilance cyber** doit être décuplée avec des moyens à la hauteur des enjeux.

15. Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires
16. Systématiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé
17. Attirer des talents du numérique vers la santé
18. Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé



CADRE PROPICE

PRIORITÉ 15

Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires

NOUVEAUTÉ

15-1. Programme CARE

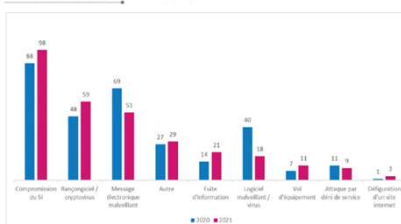
Programme cyber Accélération et Résilience des Etablissements.

→ Lancer mi-2023 le programme cyber accélération et résilience des établissements (CARE)

DNS - HFDS - DGOS - ARS/GRADeS
ANSSI - ANS



CERT Santé
Principaux indicateurs pour 2021 – typologie de la menace



NOUVEAUTÉ

15-2. Renforcement de la gouvernance sur la cyber

Mettre en place une gouvernance fonctionnelle de la cybersécurité en santé.

→ Renforcement au T1 2024 des critères numériques et cyber dans la certification HAS des établissements de santé, avec des visiteurs dédiés

HAS - DNS - DGOS - ANS



CONTINUITÉ

15-3. Sensibilisation à la cyber et réalisation d'exercices

Poursuivre la sensibilisation de tous sur la cybersécurité et l'hygiène numérique et régulariser les audits cyber et les exercices de crise dans les établissements, pour identifier les failles et se préparer.

→ Au plus tard en 2027, tous les établissements réalisent un exercice de crise cyber annuel ou bi-annuel

DNS - ARS/GRADeS - DGOS - ANS
DGCS CNSA





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 15

Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires

NOUVEAUTÉ

15-4. Renforcement et pérennisation des ressources numériques et cyber en établissement

Dimensionnement des ressources, attractivité et fidélisation des compétences, ainsi que le soutien aux démarches de mutualisation.

→ Au plus tard en 2027, les établissements sanitaires consacrent en moyenne au moins 2 % de leur budget au numérique, dont 10 % sur la cybersécurité et les infrastructures, avec la mise en place d'un forfait numérique pérenne dans la tarification



FOUILLE
DE ROUTE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ
2023-2027

CONTINUITÉ

15-5. Renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé

Pour renforcer notre souveraineté, le cadre réglementaire sur l'hébergement sera renforcé, notamment vis à vis des risques de transfert des données hors de l'Espace Economique Européen avec une première étape en 2023, puis à l'horizon 2027. Les acteurs sont incités à anticiper, en commençant le plus tôt possible avec leurs nouveaux projets.

→ En 2023, premier renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé (localisation et transparence), avant un nouveau renforcement prévu en 2027

DNS - ANS



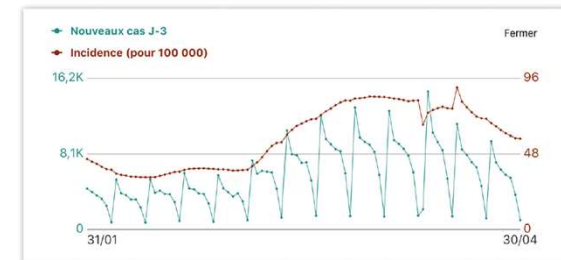
CONTINUITÉ

15-6. Préparation aux futures crises

Les outils numériques déterminants dans la crise Covid-19. Pour préparer les futures crises, il est essentiel d'anticiper, et de construire les services nécessaires sur l'ensemble des domaines (suivi des tests et des vaccins, alerte et information des patients et professionnels, logistique, restitution et ouverture des données, etc.), en s'appuyant, lorsque c'est possible, sur les systèmes d'information utilisés au quotidien par les professionnels et les patients.

→ Avoir construit en 2024 un schéma directeur des systèmes d'information des crises sanitaires

DNS - CNAM - DGS - SPF





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 16

Systematiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé

NOUVEAUTÉ

16-1. Co-construire les référentiels

Pour chaque marché clé d'entreprises du numérique en santé, co-construire avec les acteurs un référentiel packagé rassemblant toutes les exigences (interopérabilité, sécurité, éthique).

→ Publication des textes d'application sur la régulation du numérique en santé fin 2023

DNS - ANS - CNAM



NOUVEAUTÉ

16-2. Accompagner les entreprises du numérique en santé

Accompagner d'une seule voix les entreprises du numérique en santé (ENS) dans leur conformité, avec des outils unifiés.

→ S'être doté fin 2024 d'un répertoire unique des entreprises du numérique en santé et de leurs solutions, pour leur simplifier leurs démarches auprès des pouvoirs publics et mieux les accompagner

ANS - GIE SESAM-Vitale



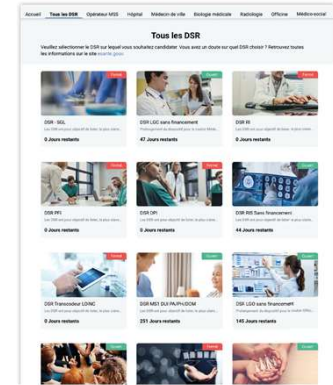
NOUVEAUTÉ

16-3. Faire respecter les référentiels

Inciter au respect effectif des référentiels et sanctionner ceux qui se mettent durablement en marge.

→ Mise en application en 2025 d'un régime de sanctions applicables aux entreprises du numérique en santé durablement en marge des référentiels opposables

ANS - CNAM - DNS





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 16

Systematiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé

CONTINUITÉ

16-4. Poursuivre le Ségur Numérique avec la vague 2

Poursuivre et élargir les actions de financement dédiés à accélérer l'adoption par les entreprises du numérique en santé des services socles et des référentiels sectoriels.

→ Lancement de la vague 2 Ségur Numérique (nouvelles professions, consultation du DMP, DRIM-M, etc.) fin 2023

DNS - ANS



NOUVEAUTÉ

16-5. Observatoire de la maturité des acteurs et ENS

Construire un observatoire unifié de la maturité de santé numérique pour accroître la transparence.

→ Lancement fin 2023 de MaturiN (ESMS et H) et des restitutions dans l'observatoire de la e-santé, avec l'objectif d'embarquer 100 % des établissements en 2026

ANS - DGOS - DNS - CNAM - GIE
SESAM-Vitale - ATIH





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 17 **Attirer des talents du numérique vers la santé**

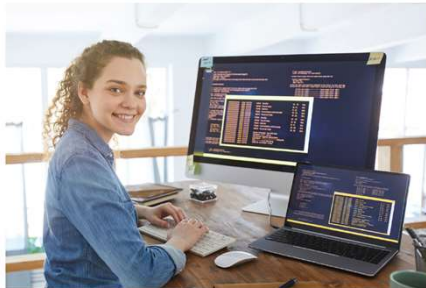
NOUVEAUTÉ

17-1. Cartographie des métiers et des besoins

Cartographier les différents métiers du numérique en santé et les besoins.

→ Publier fin 2024 un diagnostic sur les métiers numériques dans la santé, au moins sur un premier périmètre des établissements

DNS - DGOS



NOUVEAUTÉ

17-2. Grilles salariales du numérique en santé

Permettre aux établissements publics de recruter sur des référentiels de rémunération compétitifs et partagés.

→ Aligner avant fin 2023 la grille ingénieurs hospitaliers sur l'équivalent de la fonction publique d'État pour renforcer l'attractivité sur les postes numériques

DGOS - DNS



NOUVEAUTÉ

17-3. Talents du numérique, vous aimez la santé

Renforcer l'attractivité de la santé pour les talents du numérique.

→ Lancer en 2026 des actions de promotion des emplois du numérique en santé, avec les employeurs

DNS





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 18 Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé

NOUVEAUTÉ

18-1. Stratégie pour l'utilisation secondaire des données

Bâtir une feuille de route
sur l'ouverture et la réutilisation
secondaire des données de santé.

→ **Publier au S1 2024 une stratégie
nationale sur la réutilisation et
l'ouverture des données de santé**

**DREES - DNS - DGRI - DGE
PDS - CNAM**



CONTINUITÉ

18-2. Entrepôts de données

Développer un réseau d'entrepôts
de données de santé, coordonnées
par la plateforme des données
de santé.

→ **Avoir financé 50 entrepôts
de données hospitaliers fédérés au
niveau régional et/ou connectés au
niveau national avant 2027**

**DGOS - DREES - DNS - DGRI
DGE - PDS - ATIH**



NOUVEAUTÉ

18-3. Données de santé @UE

Réussir le lancement du réseau
européen d'entrepôts
DonnéesDeSanté@UE.

→ **Avoir réussi le pilote du réseau
d'entrepôts européens en 2025 autour
de cinq cas d'usage**

PDS



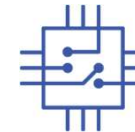
CONTINUITÉ

18-4. Recherche et développement en santé numérique

Faire émerger des technologies
de rupture dans le numérique
en santé.

→ **Avoir financé plus de 300 projets de
recherche et développement en santé
numérique d'ici 2026**

**DNS - DGRI - DGE - AIS - DGOS DGS -
DREES - DMSMP**





MERCI !

Merci aux ARS, aux GRADeS et à l'Assurance maladie et son réseau de Caisses Primaires pour l'organisation des échanges, merci à l'ensemble des participants pour leurs questions et interpellations, merci aux citoyens engagés, aux acteurs de l'écosystème, aux syndicats et aux associations pour leurs contributions en ligne ou en direct ! C'est grâce à cette richesse et à cette mobilisation, qu'ensemble nous pourrons faire avancer les immenses chantiers de cette feuille de route et mettre le numérique au service de la santé.



Nous vous donnons rendez-vous tous les 6 mois au Conseil du numérique en santé pour faire le point sur les avancées.



FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027